



**Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Gironde**

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

N° 24-03

Du 17 mai 2024

ISSN n°1290-8274

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde
22, boulevard Pierre 1^{er}
33081 BORDEAUX-CEDEX

Directeur de la publication : Contrôleur Général Marc VERMEULEN
Rédaction : Groupement d'Appui pour la Direction et les Services

Édition : n°24-03
Date de publication : 17 mai 2024
N° ISSN :1290-8274

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 2024
--

N° CA 2024-d057 - Compte de gestion - Exercice 2023	p.4
N° CA 2024-d058 - Compte administratif - Exercice 2023	p.8
N° CA 2024-d059 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	p.15
N° CA 2024-d060 - Neutralisation de l'amortissement des immeubles et des subventions d'équipement - Exercice 2024	p.20
N° CA 2024-d061 - Gestion pluriannuelle des dépenses d'investissements - Actualisation des autorisations de programmes	p.25
N° CA 2024-d062 - Budget supplémentaire 2024	p.34
N° CA 2024-d063 - Annulation d'une mise en réforme d'un véhicule	p.43

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d057	COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2023	14/05/24

Le 14 mai 2024 à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Olivier CAZAUX, Administrateur
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Valérie DROUHOUT, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Alain CAZABONNE (suppléant de Monsieur Christophe DUPRAT)
Monsieur Philippe QUERTINMONT (suppléant de Madame Nathalie LACUEY)
Madame Marie-Claude AGULLANA (suppléante de Monsieur Hervé GILLE)
Monsieur Lionel FAYE (suppléant de Monsieur Christophe MIQUEU)
Monsieur Bernard COLLINET (suppléant de Monsieur Patrice BEUNARD)

Absents excusés :

Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.

Délibération CA 2024-d057 du 14 mai 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240514-2537-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/05/2024 Date de réception préfecture : 16/05/2024

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Étaient également présents :

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur le lieutenant-colonel Arnaud MENDOUSSE, chef du GFOR

Monsieur le capitaine Corentin FUSTER

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Virginie VITOUX, assistante de direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2023
--

Le compte de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, présenté par monsieur le payeur départemental pour l'exercice 2023, comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2023 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2023.

Ledit compte de gestion est conforme au compte administratif 2023 de l'établissement.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver la conformité du compte de gestion 2023 de monsieur le payeur départemental au compte administratif 2023 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Alain CAZABONNE suppléant de M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Philippe QUERTINMONT suppléant de Mme Nathalie LACUEY, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, Mme Marie-Claude AGULLANA suppléant de M. Hervé GILLE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Lionel FAYE suppléant de M. Christophe MIQUEU, M. Christophe VIANDON, M. Bernard COLLINET suppléant de M. Patrice BEUNARD. Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 14 mai 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d058	COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023	14/05/24

Le 14 mai 2024 à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Olivier CAZAUX, Administrateur
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Valérie DROUHOUT, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Alain CAZABONNE (suppléant de Monsieur Christophe DUPRAT)
Monsieur Philippe QUERTINMONT (suppléant de Madame Nathalie LACUEY)
Madame Marie-Claude AGULLANA (suppléante de Monsieur Hervé GILLE)
Monsieur Lionel FAYE (suppléant de Monsieur Christophe MIQUEU)
Monsieur Bernard COLLINET (suppléant de Monsieur Patrice BEUNARD)

Absents excusés :

Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.

Délibération CA 2024-d058 du 14 mai 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240514-2549-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/05/2024 Date de réception préfecture : 16/05/2024

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Étaient également présents :

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur le lieutenant-colonel Arnaud MENDOUSSE, chef du GFOR

Monsieur le capitaine Corentin FUSTER

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Virginie VITOUX, assistante de direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

Le compte administratif du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde pour l'exercice 2023 est conforme au compte de gestion de monsieur le payeur départemental.

Le vote du compte administratif ainsi que celui du compte de gestion constituent l'arrêté des comptes de l'établissement permettant de dégager le résultat de l'exercice. Ce résultat fera l'objet d'une délibération d'affectation.

1. SITUATION COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023

Les opérations du budget du SDIS, intégrant les soldes d'exécution de la section d'investissement et le résultat reporté de fonctionnement de 2022, font apparaître, pour l'exercice 2023, les montants suivants :

- Section de fonctionnement :

- mandats émis :	201 238 453,25 €
- titres émis :	205 857 822,27 €
- excédent 2022 :	+ 8 054 559,92 €
- soit un résultat 2023 de :	+ 12 673 928,94

- Section d'investissement :

- mandats émis :	60 010 153,01 €
- titres émis :	47 084 605,16 €
- excédent 2022 :	+ 3 287 617,91 €
- soit un résultat 2023 de :	- 9 637 928,91 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent aux montants suivants :

- dépenses :	13 499 942,44 €
- recettes :	14 347 481,87 €
- soit un solde de :	+ 847 539,43 €

Les résultats de clôture relatifs à l'exercice 2023 sont donc les suivants :

- résultat de clôture, hors restes à réaliser :	+ 3 035 999,00 €
- résultat de clôture, y compris les restes à réaliser :	+ 3 883 538,43 €

2. EXÉCUTION DU BUDGET 2023

A) La section de fonctionnement

1°) Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 181 954 954,55 €, pour un taux de réalisation de 98,67 %. Ces dépenses sont en baisse de 0,38 % par rapport à celles du compte administratif 2022.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 20 831 671,04 € et représentent 11,45 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles diminuent de 11,84 % par rapport à 2022, après une forte augmentation entre 2021 et 2022 (38,81 %) en raison non seulement des feux de forêt mais également des tensions inflationnistes qui demeurent.

Les principaux postes sont relatifs aux :

- dépenses d'énergie (3 305 134,55 €)
- fournitures de petit équipement (2 557 286,98 €)
- assurances (2 394 175,94 €)
- carburants (2 390 978,28 €)
- dépenses de maintenance (1 318 379,64 €)

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 156 633 992,51 €, soit 86,08 % des dépenses réelles de fonctionnement. En augmentation de 0,72 % par rapport à 2022, elles recouvrent six catégories de dépenses :

- la rémunération du personnel titulaire (103 797 009,50 €)
- la rémunération des personnels non titulaires (2 165 722,39 €)
- les vacances (12 199 922,40 €) et l'allocation de vétérance (556 531,04 €)
- les charges sociales (33 425 407,96 €)
- les autres charges (4 434 316,76 €), incluant notamment le versement transport et la cotisation au CNFPT
- la rémunération des apprentis (55 082,46 €).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 1 339 504,08 € et diminuent de 0,83 % par rapport à 2022.

Les dépenses significatives de ce chapitre sont composées des subventions versées aux associations (677 451,00 €) et de la contribution au fonctionnement de l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions (331 723,00 €).

Les dépenses constatées sur les autres chapitres budgétaires s'établissent :

- pour le chapitre 66 (charges financières) à 754 423,89 €,
- pour le chapitre 67 (charges exceptionnelles) à 2 027 630,31 € en raison de l'annulation partielle au cours de l'exercice 2023 des titres émis à l'encontre du CHU dans le cadre des contentieux SMUR pour 2017 à 2020,
- pour le chapitre 68 (dotations aux provisions) à 367 732,72 €.

2°) Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 206 130 465,66 € (y compris le résultat de fonctionnement reporté), soit une augmentation de 0,90 % par rapport au compte administratif 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel des contributions et participations de collectivités publiques (186 736 139,59 € soit 90,59 %). Celles-ci se contractent de 1,27 % par rapport à 2022, les deux plus importantes provenant du Département (102 450 063,00 €) et de Bordeaux Métropole (66 978 065,76 € de contribution obligatoire et 1 500 000 € de participation volontaire).

Les autres ressources proviennent :

- des produits des services (chapitre 70 : 5 711 034,79 €)
- des autres produits de gestion courante (chapitre 75 : 852 584,51 €)
- des produits exceptionnels (chapitre 77 : 724 821,52 €), parmi lesquels 438 902,89 € de cessions d'immobilisations
- des reprises sur provisions (chapitre 78 : 3 115 156,61 €)
- des atténuations de charges (chapitre 013 : 936 168,72 €)
- du résultat de fonctionnement reporté (8 054 559,92 €)

B) La section d'investissement

1°) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 45 291 132,43 € soit une hausse de 25,66 % par rapport à 2022. Le taux d'exécution de ces dépenses est de 73,46 % en tenant compte des seuls mandatements.

Le tableau ci-après précise les taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement par chapitres budgétaires :

Chapitre	Libellé	Mandaté/ voté (%)	Mandaté + engagé/ voté (%)
16	Remboursement d'emprunts et dettes	100,00 %	100,00 %
20	Immobilisations incorporelles	48,84 %	76,83 %
204	Subventions d'équipement versées	99,65 %	99,65 %

21	Immobilisations corporelles	67,47 %	97,97 %
23	Travaux en cours	72,93 %	95,08 %
27	Autres immobilisations financières	6,60 %	6,60 %

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 6 487 257,81 € (contre 6 165 476,94 € en 2022).

La forte augmentation des dépenses d'investissement en 2023 marque notamment la finalisation des opérations de construction à Bordeaux Nord et Bordeaux Rive droite (respectivement 5 985 070,44 € et 6 066 492,42 € mandatés), mais également le lancement des opérations de vidéo-surveillance des massifs (1 642 387,25 €) et de renforcement des moyens de lutte contre les feux de forêt dans le cadre des Pactes capacitaires (7 424 837,23 €).

2°) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 24 151 620,32 € (28 673 123,77 € en 2022).

Ces ressources proviennent :

- du résultat d'investissement reporté, d'un montant de 3 287 617,91 €,
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé, d'un montant de 2 920 669,44 € (4 851 936,21 € en 2022),
- des subventions reçues de l'État dans le cadre de la vidéo-surveillance des massifs (449 828,00 €) et du renforcement des moyens de lutte contre les feux de forêt (1 960 928,00 €),
- de la subvention d'équipement versée par le Département (2 000 000 €)
- du FCTVA, d'un montant de 6 024 583,09 € (4 408 651,00 € en 2022),

de l'emprunt contracté auprès de la Société générale sur lequel un premier tirage a été réalisé à hauteur de 7 000 000 €.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et approuver le rapport présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, par :

14 Pour : Mme Michelle LACOSTE, M. Alain CAZABONNE suppléant de M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Philippe QUERTINMONT suppléant de Mme Nathalie LACUEY, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, Mme Marie-Claude AGULLANA suppléant de M. Hervé GILLE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Lionel FAYE suppléant de M. Christophe MIQUEU, M. Christophe VIANDON, M. Bernard COLLINET suppléant de M. Patrice BEUNARD. Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

1 Ne participe pas au vote : M. Jean-Luc GLEYZE

Fait à Bordeaux, le 14 mai 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d059	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	14/05/24

Le 14 mai 2024 à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Olivier CAZAUX, Administrateur
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Alain CAZABONNE (suppléant de Monsieur Christophe DUPRAT)
Monsieur Philippe QUERTINMONT (suppléant de Madame Nathalie LACUEY)
Madame Marie-Claude AGULLANA (suppléante de Monsieur Hervé GILLE)
Monsieur Lionel FAYE (suppléant de Monsieur Christophe MIQUEU)
Monsieur Bernard COLLINET (suppléant de Monsieur Patrice BEUNARD)

Absents excusés :

Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services

Délibération CA 2024-d059 du 14 mai 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240514-2540-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/05/2024 Date de réception préfecture : 16/05/2024

d'incendie et de secours de la Gironde.

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Étaient également présents :

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur le lieutenant-colonel Arnaud MENDOUSSE, chef du GFOR

Monsieur le capitaine Corentin FUSTER

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Virginie VITOUX, assistante de direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**1. Rappel de la situation comptable de l'exercice 2023**

L'exécution du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, pour l'exercice 2023, se traduit par les montants suivants :

- <u>Section de fonctionnement</u> :	
- mandats émis :	201 238 453,25 €
- titres émis :	205 857 822,27 €
- résultat 2022 reporté :	+ 8 054 559,92 €
- résultat 2023 :	+ 12 673 928,94 €
- <u>Section d'investissement</u> :	
- mandats émis :	60 010 153,01 €
- titres émis :	47 084 605,16 €
- solde d'exécution 2022 reporté :	3 287 617,91 €
- solde d'exécution 2023 :	- 9 637 929,94 €
<u>Restes à réaliser d'investissement</u> :	
- dépenses d'investissement :	13 499 942,44 €
- recettes d'investissement :	14 347 481,87 €
- solde :	+ 847 539,43 €

Ainsi, au titre de l'exercice 2023, les résultats de la section de fonctionnement sont excédentaires de 12 673 928,94 €, et le besoin réel de financement de la section d'investissement s'établit à – 8 790 390,51 €.

2. Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat excédentaire doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Celle-ci présentant un résultat déficitaire, il y a donc lieu d'affecter, à ce titre, a minima le montant du déficit au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le résultat excédentaire restant de la section de fonctionnement, soit 3 883 538,43 €, peut alors être affecté, totalement ou partiellement, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter la totalité du solde du résultat excédentaire de 3 883 538,43 € en excédent de fonctionnement reporté (ligne codifiée 002).

En conséquence, l'affectation du résultat de fonctionnement serait la suivante :

ligne codifiée 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 3 883 538,43 €
 compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés : 8 790 390,51 €

3. Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution de l'exercice 2023	R 001 : solde d'exécution de l'exercice 2023
Néant	3 883 538,43 €	9 637 929,94 €	Néant
			R 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés
			8 790 390,51 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et autoriser l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 selon le tableau renseigné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Alain CAZABONNE suppléant de M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Philippe QUERTINMONT suppléant de Mme Nathalie LACUEY, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, Mme Marie-Claude AGULLANA suppléant de M. Hervé GILLE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Lionel FAYE suppléant de M. Christophe MIQUEU, M. Christophe VIANDON, M. Bernard COLLINET suppléant de M. Patrice BEUNARD. Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 14 mai 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d060	NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT DES IMMEUBLES ET DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT - EXERCICE 2024	14/05/24

Le 14 mai 2024 à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Olivier CAZAUX, Administrateur
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Alain CAZABONNE (suppléant de Monsieur Christophe DUPRAT)
Monsieur Philippe QUERTINMONT (suppléant de Madame Nathalie LACUEY)
Madame Marie-Claude AGULLANA (suppléante de Monsieur Hervé GILLE)
Monsieur Lionel FAYE (suppléant de Monsieur Christophe MIQUEU)
Monsieur Bernard COLLINET (suppléant de Monsieur Patrice BEUNARD)

Absents excusés :

Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Délibération CA 2024-d060 du 14 mai 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240514-2539-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/05/2024 Date de réception préfecture : 16/05/2024

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Étaient également présents :

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur le lieutenant-colonel Arnaud MENDOUSSE, chef du GFOR

Monsieur le capitaine Corentin FUSTER

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Virginie VITOUX, assistante de direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT DES IMMEUBLES ET DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT - EXERCICE 2024
--

L'amortissement est une technique comptable permettant d'assurer la charge du renouvellement du patrimoine de l'établissement. L'amortissement du mobilier et de l'immobilier est obligatoire.

Le Conseil d'administration peut décider de neutraliser tout ou partie du coût de l'amortissement des bâtiments publics. Cette neutralisation s'opère en trois phases successives :

- la constatation de l'amortissement des biens immobiliers et des subventions d'équipement versées ;
- la constatation de l'amortissement des subventions reçues afférentes aux biens immobiliers ;
- la neutralisation de la part de l'amortissement des bâtiments publics non couverte par la reprise des subventions reçues.

Neutralisation partielle ou totale de l'amortissement des bâtiments publics

Il appartient à l'assemblée délibérante de décider de la neutralisation en tout ou partie de cet amortissement pour l'exercice budgétaire 2024.

Il est proposé de retenir pour 2024, le principe de neutralisation totale, adopté les années précédentes.

Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées

En 2023, le SDIS a versé une subvention d'équipement pour le projet NeXsis. Conformément à la nomenclature comptable, il est possible de neutraliser l'amortissement de cette dépense.

Il est proposé de retenir la neutralisation de cette dépense.

Montant 2024 de la neutralisation de l'amortissement des bâtiments publics

Le montant relatif à l'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement arrêté au stade du budget supplémentaire s'élève à 6 162 360,73 €.

Sa répartition par nature est la suivante :

Article	Libellé	Montant
281311	Constructions : Bâtiments administratifs	919 212,59
281315	Constructions : Centres d'incendie et de secours	4 906 298,09
281318	Constructions : Autres bâtiments publics	54 933,00
281351	Installations, aménagement des constructions : Bâtiments publics	281 917,05
TOTAL		6 162 360,73

Le montant relatif à l'amortissement des subventions reçues afférentes aux bâtiments publics s'élève à 678 717,21 €.

Il est ventilé, par nature, de la façon suivante :

Article	Libellé	Montant
13911	Subventions transférées au compte de résultat - État	67 510,00
13912	Subventions transférées au compte de résultat - Régions	3 950,00
13913	Subventions transférées au compte de résultat - Départements	294 433,33
13914	Subventions transférées au compte de résultat - Communes	60 844,05
13915	Subventions transférées au compte de résultat - Groupements de collectivités	249 015,83
13916	Subv. transférées au compte de résultat - Autres établissements pub. locaux	2 964,00
TOTAL		678 717,21

Le montant de la neutralisation à opérer au titre de l'année 2024 (montant de l'amortissement des bâtiments publics déduction faite du montant de l'amortissement des subventions reçues en financement de ces biens) s'élève à 5 483 643,52 € sur la base de la neutralisation totale.

Les opérations d'ordre inscrites au budget 2024 au titre de la neutralisation des amortissements sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement :

- **article 77681** : neutralisation des amortissements : 5 483 643,52 €

Dépenses d'investissement

- **article 198** : neutralisation des amortissements : 5 483 643,52 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- reconduire le principe de la neutralisation totale de l'amortissement des bâtiments publics pour l'exercice 2024,
- décider de la neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Alain CAZABONNE suppléant de M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Philippe QUERTINMONT suppléant de Mme Nathalie LACUEY, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, Mme Marie-Claude AGULLANA suppléant de M. Hervé GILLE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Lionel FAYE suppléant de M. Christophe MIQUEU, M. Christophe VIANDON, M. Bernard COLLINET suppléant de M. Patrice BEUNARD. Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 14 mai 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d061	GESTION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES	14/05/24

Le 14 mai 2024 à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Olivier CAZAUX, Administrateur
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Alain CAZABONNE (suppléant de Monsieur Christophe DUPRAT)
Monsieur Philippe QUERTINMONT (suppléant de Madame Nathalie LACUEY)
Madame Marie-Claude AGULLANA (suppléante de Monsieur Hervé GILLE)
Monsieur Lionel FAYE (suppléant de Monsieur Christophe MIQUEU)
Monsieur Bernard COLLINET (suppléant de Monsieur Patrice BEUNARD)

Absents excusés :

Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Délibération CA 2024-d061 du 14 mai 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240514-2550-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/05/2024 Date de réception préfecture : 16/05/2024

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Étaient également présents :

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur le lieutenant-colonel Arnaud MENDOUSSE, chef du GFOR

Monsieur le capitaine Corentin FUSTER

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Virginie VITOUX, assistante de direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

GESTION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Par délibération CA 2023-d078 du 8 décembre 2023, le Conseil d'administration a approuvé la révision du montant global des autorisations de programme (AP) mises en place dans le cadre des constructions immobilières et des acquisitions mobilières s'opérant sur plusieurs exercices à hauteur de 150 371 918 € et détaillé par types de programme comme suit :

Bâtiments, constructions neuves, reconstructions et réhabilitations	88 920 000,00 €
Véhicules	50 801 918,00 €
Informatique et télécommunication	10 650 000,00 €

La présente délibération vise à procéder à :

- la clôture des AP n°2, 6, 7, 11, 17, 20 et 21
- l'actualisation des calendriers des crédits de paiement de toutes les AP
- la création de l'AP n°32

1. Clôture des autorisations de programme

Il est proposé au Conseil d'Administration de clôturer les autorisations de programme suivantes :

N° AP	Désignation	Montant AP (révisions comprises)	Montant annulé	Montant de clôture
AP 2	Plateau technique de Bassens	9 270 000 €	76 350,89 €	9 193 649,11
AP 6	CIS Biganos	5 850 000 €	27 552,65 €	5 822 447,35 €
AP 7	CIS La Teste	8 500 000 €	348 381,11 €	8 151 618,89 €
AP 11	CIS Gujan Mestras	2 450 000 €	18 022,27 €	2 431 977,73 €
AP 17	Pierre 1 ^{er} – Tour B : réfection façades et parties communes	2 000 000 €	1 945 243,44 €	54 756,56 €
AP 20	Centre de formation de Salles	2 350 000 €	9 639,49 €	2 340 360,51 €
AP 21	Equipements 2020 – véhicules et matériels	5 740 000 €	120 063,90 €	5 619 936,10 €

2 – Actualisation des crédits de paiement

- AP 5 – Tricoise

Montant de l'autorisation de programme n°5 Tricoise			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
5 700 000 €	-	5 700 000 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
4 149 394,66 €	350 000 €	1 200 605,34 €	-

- AP 12 – CIS Bordeaux Rive Droite et CTA de repli

Montant de l'autorisation de programme n°12 CIS Bordeaux Rive Droite et CTA de repli			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
21 000 000 €	-	21 000 000 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
20 289 215,65 €	624 066,89 €	86 717,46 €	-

- AP 13 – Réhabilitation bâtiment GTL Bordeaux Nord

Montant de l'autorisation de programme n°13 Réhabilitation bâtiment GTL Bordeaux Nord			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
27 000 000 €	-	27 000 000 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
25 491 496,99 €	583 139,52 €	925 363,49 €	-

- AP 23 – CIS Bazas

Montant de l'autorisation de programme n°23 CIS Bazas			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
7 000 000 €	-	7 000 000 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des

31/12/2023			années ultérieures
878 276,67 €	1 000 000,00 €	5 121 723,33 €	-

- **AP 24 – Équipements 2021 - véhicules et matériels**

Montant de l'autorisation de programme n°24 Équipements 2021 - véhicules et matériels			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
1 284 000 €	-	1 284 000 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2024	CP cumulés des années ultérieures
903 547,16 €	380 438 €	14,84 €	-

- **AP 25 – Équipements 2022 - véhicules et matériels**

Montant de l'autorisation de programme n°25 Équipements 2022 - véhicules et matériels			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
5 261 500 €	-	5 261 500 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
4 064 977,60 €	957 286 €	239 236,40 €	-

- **AP 26 – Équipements 2023 – véhicules et matériels**

Montant de l'autorisation de programme n°26 Équipements 2023 - véhicules et matériels			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
8 200 000 €	-	8 200 000 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
3 824 855,98 €	3 434 251,42 €	940 892,60 €	-

- **AP 27 – Site Ornano – Travaux urgents**

Montant de l'autorisation de programme n°27 Site Ornano – travaux urgents		
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé
3 500 000 €	-	3 500 000 €

Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
1 728 249,13 €	1 771 732,62 €	18,25 €	-

- **AP 28 – Surveillance des Massifs Forestiers**

Montant de l'autorisation de programme n°28 Surveillance des massifs forestiers			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
4 950 000 €	-	4 950 000 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
1 871 416,70 €	3 078 583,30 €	-	-

- **AP 29 – Renforcement des moyens de lutte contre les feux de forêt (2023-2026)**

Montant de l'autorisation de programme n°29 Renforcement des moyens de lutte contre les feux de forêt (2023-2026)			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
20 500 000 €	-	20 500 000 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
7 980 738,68 €	9 469 975,12 €	3 049 286,20 €	-

- **AP 30 - Renforcement de la réponse NRBC**

Montant de l'autorisation de programme n°30 Renforcement de la réponse NRBC			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
1 550 000 €	-	1 550 000 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
902 274,32 €	570 000 €	77 725,68 €	-

- **AP 31 – Équipements 2024 – Véhicules et matériels**

Montant de l'autorisation de programme n°31 Équipements 2024 – Véhicules et matériels
--

Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
8 266 418 €	-	8 266 418 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
-	2 488 796,68 €	2 600 000 €	3 177 621,32 €

3 – Création d'une nouvelle autorisation de programme

- AP 32 – Renforcement de la réponse aux risques complexes et émergents (RCE)

Montant de l'autorisation de programme n°32 Renforcement de la réponse RCE			
Montant voté précédemment	Révision	Montant actualisé	
-	-	4 200 000 €	
Calendrier des crédits de paiement			
CP mandatés ou reportés au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP cumulés des années ultérieures
-	1 000 662,89 €	1 753 500 €	1 445 837,11 €

4. Présentation des autorisations de programme actualisées par type de programmes

N°AP	Désignation	Montant voté précédemment	Évolutions proposées	Montant actualisé	Pour mémoire CP mandatés ou reportés au 31/12/2023
Bâtiments, constructions neuves, reconstructions et réhabilitations					
12	CIS Bordeaux Rive Droite et CTA de repli	21 000 000 €		21 000 000 €	20 289 215,65 €
13	Réhabilitation bâtiment GTL Bordeaux Nord	27 000 000 €		27 000 000 €	25 491 496,99 €
23	CIS Bazas	7 000 000 €		7 000 000 €	878 276,67 €
27	Site Ornano – Travaux urgents	3 500 000 €		3 500 000 €	1 728 249,13 €
Informatique et télécommunication					
5	Tricoise	5 700 000 €		5 700 000 €	4 149 394,66 €
28	Surveillance des Massifs Forestiers	4 950 000 €		4 950 000 €	1 871 416,70 €
Véhicules					
24	Equipements 2021 – véhicules et matériels	1 284 000 €		1 284 000 €	903 547,16 €
25	Equipements 2022 – véhicules et matériels	5 261 500 €		5 261 500 €	4 064 977,60 €

Délibération CA 2024-d061 du 14 mai 2024

Accusé de réception en préfecture
033-283300028-20240514-2550-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/05/2024
Date de réception préfecture : 16/05/2024

26	Equipements 2023 – véhicules et matériels	8 200 000 €		8 200 000 €	3 824 855,98 €
29	Renforcement des moyens de lutte contre les feux de forêt (2023-2026)	20 500 000 €		20 500 000 €	7 980 738,68 €
30	Renforcement de la réponse NRBC	1 550 000 €		1 550 000 €	902 274,32 €
31	Equipements 2024 – véhicules et matériels	8 266 418 €		8 266 418 €	-
32	Renforcement de la réponse RCE		4 200 000 €	4 200 000 €	-

5. Récapitulatif des autorisations de programme par type de programmes

Au vu des éléments ci-dessus, les types de programmes sont arrêtés comme suit :

Type de programme	Montant des AP en cours
Bâtiments, constructions neuves, reconstructions et réhabilitations	58 500 000 €
Véhicules	49 261 918 €
Matériels opérationnels	-
Informatique et télécommunication	10 650 000 €
Autres investissements	-
TOTAL	118 411 918 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- **Approuver la clôture des AP n°2, 6, 7, 11, 17, 20 et 21,**
- **Approuver l'actualisation des calendriers des crédits de paiement ci-dessus détaillée,**
- **Approuver la création d'une nouvelle autorisation de programme (AP n°32),**
- **Approuver la révision du montant global des autorisations de programme à 118 411 918 € décomposée par types de programme,**
- **Autoriser monsieur le président, ou son représentant, à engager les dépenses sur autorisations de programme, à hauteur des montants plafonds délibérés.**

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Alain CAZABONNE suppléant de M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Philippe QUERTINMONT suppléant de Mme Nathalie LACUEY, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, Mme Marie-Claude AGULLANA suppléant de M. Hervé GILLE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Lionel FAYE suppléant de M. Christophe MIQUEU, M. Christophe VIANDON, M. Bernard COLLINET suppléant de M. Patrice BEUNARD. Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 14 mai 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d062	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024	14/05/24

Le 14 mai 2024 à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Olivier CAZAUX, Administrateur
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Valérie DROUHOUT, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Alain CAZABONNE (suppléant de Monsieur Christophe DUPRAT)
Monsieur Philippe QUERTINMONT (suppléant de Madame Nathalie LACUEY)
Madame Marie-Claude AGULLANA (suppléante de Monsieur Hervé GILLE)
Monsieur Lionel FAYE (suppléant de Monsieur Christophe MIQUEU)
Monsieur Bernard COLLINET (suppléant de Monsieur Patrice BEUNARD)

Absents excusés :

Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Gironde.

Délibération CA 2024-d062 du 14 mai 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240514-2552-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/05/2024 Date de réception préfecture : 16/05/2024

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Étaient également présents :

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur le lieutenant-colonel Arnaud MENDOUSSE, chef du GFOR

Monsieur le capitaine Corentin FUSTER

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Virginie VITOUX, assistante de direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

Le présent projet de budget supplémentaire a pour objet, d'une part, d'intégrer les résultats et restes à réaliser de l'exercice 2023 et, d'autre part, de procéder à divers ajustements du budget primitif 2024 voté le 8 décembre dernier.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des propositions nouvelles à hauteur de 4 838 602,82 €.

Les dépenses réelles s'élevant à 1 250 205,50 € et les dépenses d'ordre d'un montant de 3 588 397,32 € se ventilent dans les chapitres et articles budgétaires suivants :

Ch ap.	Libellé	Montant voté BP + BS 2023	Montant voté BP 2024	Montant proposé BS 2024	Somme BP + BS 2024	Ecart 2023 / 2024
011	Charges à caractère général	21 624 881,00 €	23 836 916,70 €	1 100 205,50 €	24 937 122,20 €	+15,32 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	156 589 000,00 €	164 274 000,00 €		164 274 000,00 €	+4,91 %
65	Autres charges de gestion courante	1 357 946,00 €	1 495 790,55 €		1 495 790,55 €	+10,15 %
66	Charges financières	964 143,84 €	1 209 597,80 €	150 000,00 €	1 359 597,80 €	+41,02 %
67	Charges exceptionnelles	997 208,95 €	27 157,46 €		27 157,46 €	-97,28 %
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	367 732,72 €			0,00 €	0 %
	Dépenses réelles	181 900 912,51 €	190 843 462,51 €	1 250 205,50 €	191 943 668,01 €	+5,52 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 839 934,21 €	19 360 015,10 €		19 360 015,10 €	+2,76 %
023	Virement à la section d'investissement	8 621 104,41 €	-	3 588 397,32 €	3 588 397,32 €	-58,38 %
	Dépenses d'ordre	27 461 038,62 €	19 360 015,10 €	3 588 397,32 €	22 948 412,42 €	-16,43 %
	Total dépenses réelles et d'ordre	209 361 951,13 €	210 203 477,61 €	4 838 602,82 €	214 892 080,43 €	+2,64 %

Il est proposé d'augmenter les crédits inscrits au chapitre des charges à caractère général à hauteur de 1 100 205,50 € et de 150 000 € au chapitre des charges financières soit une augmentation des dépenses réelles de 1 250 205,50 €.

Ces crédits supplémentaires visent pour l'essentiel (960 000 €) à régler le malus écologique des 16 véhicules légers hors route (VLHR) à immatriculer en 2024. Si le code des impositions sur les biens et services prévoit l'exonération de ces véhicules acquis par les services d'incendie et de secours, celle-ci n'intervient en effet qu'a posteriori, après acquittement du malus indispensable à la délivrance de la carte grise. La recette correspondante est donc également prévue.

Deux prestations de service seront par ailleurs engagées (pour un montant global de 62 670 €) afin de réaliser d'une part un bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'Etablissement au regard de sa responsabilité environnementale et d'autre part un audit des processus de maintenance des matériels roulants et équipements.

Enfin, le SDIS a été contraint de tirer sur sa ligne de trésorerie le montant de l'échéance mensuelle de janvier de la contribution du conseil départemental (8,7 M€) en raison du décalage de perception de celle-ci entraînant une hausse de ses frais financiers prévisibles de plus de 100 000 €.

1-2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées de recettes réelles s'élevant à 4 838 602,82 €.

Cha p.	Libellé	Montant voté BP + BS 2023	Montant voté BP 2024	Montant proposé BS 2024	Somme BP + BS 2024	Ecart 2023 / 2024
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 111 500,00 €	5 769 504,78 €	28 610,96 €	5 798 115,74 €	+13,43 %
73	Impôts et taxes			960 000,00 €	960 000,00 €	0 %
74	Contributions et participations	186 742 292,36 €	195 009 703,44 €	-33 546,57 €	194 976 156,87 €	+4,41 %
75	Autres produits de gestion courante	710 350,00 €	750 010,00 €		750 010,00 €	+5,58 %
013	Atténuations de charges	612 000,00 €	1 172 000,00 €		1 172 000,00 €	91,5 %
77	Produits exceptionnels	140 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €	-85,71 %
78	Reprises sur provisions	1 494 322,61 €				0 %
002	Excédent de fonctionnement reporté	8 054 559,92 €		3 883 538,43 €	3 883 538,43 €	-51,78 %
	Recettes réelles	202 865 024,89 €	202 721 218,22 €	4 838 602,82 €	207 559 821,04 €	+2,31 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 855 739,32 €	7 482 259,39 €			+1,36 %

Recettes d'ordre	6 855 739,32 €	7 482 259,39 €		7 482 259,39 €	9,14 %
Total recettes réelles et d'ordre	209 720 764,21 €	210 203 477,61 €	4 838 602,82 €	215 042 080,43 €	1,61 %

Conformément aux éléments précisés plus haut, le remboursement du malus écologique des 16 VLHR est attendu à hauteur de la dépense de fonctionnement réalisée (960 000 €).

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement prévues dans le cadre de ce budget supplémentaire proviennent de deux sources :

- les restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2023,
- les dépenses et recettes nouvelles propres au budget supplémentaire 2024.

2.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées des restes à réaliser à hauteur de 13 499 942,44 € et des propositions nouvelles à hauteur de 11 972 676,13 €.

Les dépenses réelles, d'un montant de 11 972 676,13 €, se ventilent dans les chapitres budgétaires suivants :

Chap.	Libellé	Montant voté BP + BS 2023	Montant voté BP 2024	Montant proposé BS 2024	Somme BP + BS 2024	Ecart 2023 / 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	6 487 257,81 €	6 693 816,35 €	3 470 000,00 €	10 163 816,35 €	+56,67 %
204	Subventions d'équipement versées	303 400,00 €	300 850,00 €		300 850,00 €	-0,84 %
20	Immobilisations incorporelles	1 921 488,00 €	2 413 000,00 €	-200 000,00 €	2 213 000,00 €	+15,17 %
21	Immobilisations corporelles	9 422 660,16 €	13 038 512,08 €	-2 890 087,68 €	10 148 424,40 €	+7,7 %
23	Immobilisations en cours	38 215 882,68 €	22 652 846,49 €	1 954 833,87 €	24 607 680,36 €	-35,61 %
27	Autres immobilisations financières	50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €	0 %
001	Excédent d'investissement reporté			9 637 929,94 €	9 637 929,94 €	0 %
	Dépenses réelles	56 400 688,65 €	45 149 024,92 €	11 972 676,13 €	57 121 701,05 €	+1,28 %
040	Opérations d'ordre de transfert de sections	6 855 739,32 €	7 482 259,39 €		7 482 259,39 €	+9,14 %
041	Opérations patrimoniales	9 000 000,00 €	4 700 000,00 €		4 700 000,00 €	-47,78 %

Dépenses d'ordre	15 855 739,32 €	12 182 259,39 €		12 182 259,39 €	-23,17 %
Total dépenses réelles et d'ordre	72 256 427,97 €	57 331 284,31 €	11 972 676,13 €	69 303 960,44 €	-4,09 %

Afin de limiter le coût du tirage inopiné de 8,7 M° € sur sa ligne de trésorerie, le SDIS a fait le choix de procéder à un remboursement maximal des fonds au regard de ses possibilités budgétaires (utilisation des crédits inscrits au chapitre 16 pour faire face aux remboursements des emprunts en cours pour le second semestre 2024).

3 470 000 € ont ainsi pu être remboursés dès le mois de février. Il convient de réinscrire ces crédits (en dépenses et en recettes) afin de faire face aux besoins du second semestre 2024.

Une nouvelle autorisation de programme a été créée afin de renforcer la réponse de l'Établissement en matière de risques complexes et émergents (RCE). Le SDIS escompte dans ce dossier un accompagnement de l'État au titre des pactes capacitaires. Un subventionnement à hauteur de 50 % du montant HT a été sollicité sur un montant total de 3 464 168,33 € HT (4 157 002 € TTC).

Dans l'attente d'une confirmation formelle de ce subventionnement, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses. Dès 2024, 1 000 662,89 € sont ainsi prévus afin d'engager l'acquisition de 3 embarcations de sauvetage grande capacité, de 2 FMOGP, de 3 modules alimentation et d'un module inondation grande puissance.

Au regard de l'avancement du projet relatif à la surveillance des massifs forestiers, le solde de l'autorisation de programme n°28 pour un montant de 228 583,30 € est inscrit à cette étape budgétaire.

Pour le reste, afin de conforter la soutenabilité de sa trajectoire financière, le SDIS a revu son plan pluriannuel d'investissement et décalé certaines dépenses bâtementaires et d'équipement pour un montant de 1 370 837,11 €.

2.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des restes à réaliser à hauteur de 14 347 481,87 € et des propositions nouvelles à hauteur de 11 125 136,70 €.

Les recettes réelles, d'un montant de 7 529 815,38 €, et les recettes d'ordre, d'un montant de 3 595 321,32 € se ventilent dans les chapitres budgétaires suivants :

Ch ap.	Libellé	Montant voté BP + BS 2023	Montant voté BP 2024	Montant proposé BS 2024	Somme BP + BS 2024	Ecart 2023 / 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 700 669,44 €	4 047 037,00 €	8 817 081,82 €	12 864 118,82 €	+47,85 %

13	Subventions d'investissement	3 360 787,97 €	10 087 680,17 €	700 267,78 €	10 787 947,95 €	+220,99 %
13	Subventions d'investissement non transférables (138)	298 091,80 €	305 075,26 €		305 075,26 €	+2,34 %
16	Emprunts et dettes assimilées	26 316 509,58 €	18 541 476,78 €	-1 987 534,22 €	16 553 942,56 €	-37,10 %
27	Autres immobilisations financières	40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €	0 %
001	Excédent d'investissement reporté	3 287 617,91 €				0 %
024	Produits des cessions d'immobilisations	-	250 000,00 €		250 000,00 €	0 %
Recettes d'investissement réelles		42 003 676,70 €	33 271 269,21 €	7 529 815,38 €	40 801 084,59 €	-2,86 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 839 934,21 €	19 360 015,10 €		19 360 015,10 €	+2,76 %
041	Opérations patrimoniales	9 000 000,00 €	4 700 000,00 €		4 700 000,00 €	-47,78 %
021	Virement de la section de fonctionnement	8 621 104,41 €		3 595 321,32 €	3 595 321,32 €	-58,30 %
Recettes d'investissement d'ordre		36 461 038,62 €	24 060 015,10 €	3 595 321,32 €	27 655 336,42 €	-24,15 %
Total recettes d'investissement réelles et d'ordre		78 464 715,32 €	57 331 284,31 €	11 125 136,70 €	68 456 421,01 €	-12,76 %

Deux subventions d'investissement (pour un montant global de 700 267,78 €) ont été notifiées au SDIS dans le cadre du renforcement de la réponse aux risques nucléaire, radiologique, biologique et chimique - NRBC (investissements prévus à l'autorisation de programme n°30) :

- dans le cadre des pactes capacitaires, l'État participera à hauteur de 50 % du montant total HT pour l'achat d'une cellule mobile de décontamination, de vecteurs de reconnaissance et de véhicules de type poids lourd avec hayon,

- dans le cadre du contrat capacitaire inter-ministériel, l'État prendra en charge 100 % des dépenses relatives aux matériels complémentaires de détection, d'analyse et de prélèvement.

La réduction des investissements 2024 a pour conséquence une diminution de l'emprunt d'équilibre de 5 457 534,22 €. Cependant, par effet miroir, les 3 470 000 € inscrits en dépenses pour régulariser les écritures relatives à l'utilisation de la ligne de trésorerie doivent également donner lieu à une inscription équivalente au chapitre 16 en recettes.

Les crédits 2024 cumulés du budget primitif et du budget supplémentaire (incluant les restes à réaliser et les résultats reportés) s'équilibrent en dépenses et en recettes à 215 042 080,43 € en section de fonctionnement et à 82 803 902,88 € en section d'investissement.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et :

- **adopter ce projet de budget supplémentaire 2024 tel que présenté par chapitre,**
- **autoriser le Président à signer les conventions utiles et leurs avenants.**

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Alain CAZABONNE suppléant de M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Philippe QUERTINMONT suppléant de Mme Nathalie LACUEY, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, Mme Marie-Claude AGULLANA suppléant de M. Hervé GILLE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Lionel FAYE suppléant de M. Christophe MIQUEU, M. Christophe VIANDON, M. Bernard COLLINET suppléant de M. Patrice BEUNARD. Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 14 mai 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GIRONDE**

=- o 0 o -=

N°	OBJET	DATE
CA 2024-d063	ANNULATION D'UNE MISE EN RÉFORME D'UN VÉHICULE	14/05/24

Le 14 mai 2024 à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur du centre d'incendie et de secours d'Ornano, 56 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE.

Présents :

Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président
Madame Michelle LACOSTE, 1ère vice-présidente
Monsieur Olivier CAZAUX, Administrateur
Madame Karine DESMOULIN, Administratrice
Monsieur Dominique VINCENT, Administrateur
Madame Valérie DROUHAUT, Administratrice
Monsieur Christophe VIANDON, Administrateur
Madame Corinne MARTINEZ, Administratrice
Madame Agnès SEJOURNET, Administratrice
Monsieur Nicolas TARBES, Administrateur

Suppléants :

Monsieur Alain CAZABONNE (suppléant de Monsieur Christophe DUPRAT)
Monsieur Philippe QUERTINMONT (suppléant de Madame Nathalie LACUEY)
Madame Marie-Claude AGULLANA (suppléante de Monsieur Hervé GILLE)
Monsieur Lionel FAYE (suppléant de Monsieur Christophe MIQUEU)
Monsieur Bernard COLLINET (suppléant de Monsieur Patrice BEUNARD)

Absents excusés :

Madame Fabienne FONTENEAU, 3ème vice-présidente
Madame Maud DUMONT, Administratrice
Monsieur Philippe de GONNEVILLE, Administrateur
Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Administrateur
Monsieur Gérald CARMONA, Administrateur
Monsieur Alexandre RUBIO, Administrateur
Monsieur Frédéric GIRO, Administrateur
Monsieur Xavier DANNEY, Administrateur
Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN, Administratrice
Monsieur Dominique FEDIEU, Administrateur
Monsieur Daniel BARBE, Administrateur
Monsieur Cédric GERBEAU, Administrateur

Membres de droit avec voix consultative :

Monsieur le contrôleur général Marc VERMEULEN, directeur départemental des services

Délibération CA 2024-d063 du 14 mai 2024

Accusé de réception en préfecture 033-283300028-20240514-2536-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/05/2024 Date de réception préfecture : 16/05/2024

d'incendie et de secours de la Gironde.

Monsieur Justin BABILOTTE, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département.

Monsieur le médecin de classe exceptionnelle Philippe BOUFFARD, médecin-chef.

Monsieur le commandant David BRUNNER, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Gironde.

Membres de droit avec voix consultative, représentants élus de la CATSIS :

Titulaires :

Madame Isabelle AURADOU-GERBAUD

Monsieur le lieutenant-colonel Eric FLORENSAN

Monsieur l'adjudant Olivier BOUCHER

Étaient également présents :

Madame Emily PIRON, cheffe du pôle ressources

Monsieur le lieutenant-colonel Eric LENDRES, chef du pôle territoires

Monsieur Rémi SIMON, chef du pôle moyens généraux

Monsieur le lieutenant-colonel Arnaud MENDOUSSE, chef du GFOR

Monsieur le capitaine Corentin FUSTER

Monsieur Philippe ESCAFRE, chef du service des affaires juridiques

Madame Elisa DAVY, chargée des instances

Madame Virginie VITOUX, assistante de direction

Nombre de membres ayant voix délibérative : 27

Nombre de membres présents ayant voix délibérative : 15

ANNULLATION D'UNE MISE EN RÉFORME D'UN VÉHICULE

Le service Départemental d'Incendie et de Secours procède régulièrement à la mise en réforme de véhicules et matériels divers dont l'état, du fait de leur âge, de leur vétusté ou suite à un sinistre, n'est plus compatible avec les missions qui leur sont assignées.

En outre, par délibération du CA 2023-d059 du 17 octobre 2023, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde a autorisé, la mise en réforme d'un véhicule de type VNM (jet ski) de marque KAWASAKI, immatriculé BXE38965 et dont la première mise en circulation date du 9 novembre 2010. Cet équipement figurait à l'inventaire du SDIS de la Gironde sous la référence 2010041107.

Le véhicule dont le coût de réparation chez un prestataire extérieur était trop élevé, a finalement pu être remis en état en interne, au sein des ateliers du GTL. Aussi, afin de ne pas diminuer le niveau actuel du parc des VNM, et compte tenu de son état satisfaisant, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'annuler sa mise en réforme et d'autoriser sa réintégration au sein du parc nautique du SDIS de la Gironde.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer :

- Annuler la mise en réforme du véhicule VNM de marque KAWASAKI, immatriculé BXE38965,
- Réintégrer ce véhicule au sein du parc nautique et de l'inventaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,
- Signer tout acte administratif ou document se rapportant à ces opérations.

Adopté à l'unanimité, par :

15 Pour : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE, M. Alain CAZABONNE suppléant de M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Philippe QUERTINMONT suppléant de Mme Nathalie LACUEY, Mme Karine DESMOULIN, M. Dominique VINCENT, Mme Marie-Claude AGULLANA suppléant de M. Hervé GILLE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Lionel FAYE suppléant de M. Christophe MIQUEU, M. Christophe VIANDON, M. Bernard COLLINET suppléant de M. Patrice BEUNARD. Mme Corinne MARTINEZ, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES

Fait à Bordeaux, le 14 mai 2024

**Le Président
du Conseil d'Administration**

Jean-Luc GLEYZE